

SECRETARIAT
INTERNATIONAL CONFERENCE
ON THE GREAT LAKES REGION



SECRETARIAT
CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LA REGION DES GRANDS LACS

Réf : ADM/T- HBM-AS-JB/069/25
Bujumbura, le 29 septembre 2025

**AVIS DE RELANCE DE CONSULTANCE - CONSULTANT(E) EN AUDIT TIERCE
PARTIE DES RESSOURCES NATURELLES-01/25**

Titre : CONSULTANT(E) - EN AUDIT TIERCE PARTIE DES RESSOURCES NATURELLES	
Organisation	Secrétariat de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).
Emplacement	Bujumbura.
Traduction	L'anglais et le français sont obligatoires ; La connaissance pratique du portugais, de l'arabe et/ou du kiswahili sera un atout supplémentaire.
Éligibilité	Doit être citoyen burundais
Nombre	Un (01).
Type et durée du contrat	Consultant local en contrat à court terme - Un (1) an.
Date d'entrée en fonction	Novembre 2025.
Source de financement	CIRGL



1. ARRIÈRE-PLAN

La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) est une organisation intergouvernementale, qui a été créée en 2006 par ses 12 États Membres (EM) de la Région des Grands Lacs avec l'aide de l'Union africaine (UA) et de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Les États membres de la CIRGL comprennent l'Angola, le Burundi, la République centrafricaine, la République du Congo, la République démocratique du Congo, le Kenya, le Rwanda, le Soudan du Sud, le Soudan, la Tanzanie, l'Ouganda et la Zambie.

La CIRGL est présidée par le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement assisté du Comité Interministériel Régional (RIMC) composé des Ministres des Affaires Etrangères des 12 Etats membres.

Le siège du Secrétariat de la CIRGL est basé à Bujumbura (Burundi) avec des Centres Régionaux à Kampala (Ouganda), Lusaka (Zambie) et Goma (RDC).

La CIRGL vise à mettre en œuvre le *Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement* qui établit un programme ambitieux « pour transformer la région en un espace de paix, de sécurité et de développement durables. Les principaux programmes de la CIRGL comprennent : (i) la Paix et la Sécurité ; ii) Démocratie et Bonne Gouvernance ; iii) Développement économique et intégration régionale ; iv) Égalité des sexes, femmes et enfants ; v) Questions Humanitaires et Sociales ; vi) Questions Intersectorielles.

La CIRGL, à travers son programme sur la Démocratie et la Bonne Gouvernance, est chargée de coordonner et de faciliter la mise en œuvre des Six Outils de l'Initiative Régionale de Lutte contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles (RINR). L'un de ces outils est le Mécanisme Régional de Certification (MRC), qui s'applique à la chaîne d'approvisionnement de quatre minéraux désignés – l'étain, le tungstène, le tantale et l'or – à l'intérieur et en provenance des pays de la CIRGL. Un deuxième outil est la Base de données Régionale sur les Flux de Minéraux (Base de Données Régionale), qui doit être intégrée dans la MRC conformément aux normes et procédures telles que décrites dans la 2ème édition du Mécanisme Régional de Certification de la CIRGL.

C'est dans ce contexte que le Secrétariat de la CIRGL est à la recherche d'un(e) Consultant(e) à court terme en Audit par une Tierce Partie des Ressources Naturelles à temps plein pour superviser et suivre la mise en œuvre du Programme d'Audit par une Tierce Partie de la CIRGL dans les États Membres de la CIRGL, y compris le suivi des normes et procédures existantes du Mécanisme Régional de Certification, sous la supervision directe du Coordonnateur de l'Unité Technique sur



les Ressources Naturelles et la direction générale du Directeur de la Démocratie et de la Bonne Gouvernance.

2. JUSTIFICATION

Le Mécanisme d'Audit par un Tiers est une pierre angulaire de l'Initiative Régionale contre l'Exploitation Illégale des Ressources Naturelles (RINR) de la CIRGL. Alors que les États Membres sont responsables de la réglementation et de la surveillance de leurs chaînes nationales d'approvisionnement en minerais, l'audit par une tierce partie fournit une vérification indépendante et crédible qui garantit la conformité aux protocoles de la CIRGL, renforce la responsabilisation et renforce la confiance entre les parties prenantes.

Le/la Conseiller(e) en Audit Tiers des Ressources Naturelles est donc chargé d'établir et de mettre en œuvre des procédures, des protocoles et des normes écrits convenus par tous les participants pour la réalisation des audits. En collaboration avec le personnel technique des États membres, le consultant aidera à définir et à mettre en œuvre les contrôles de la qualité des données, les méthodologies d'audit et les procédures d'évaluation des risques, en veillant à ce que les résultats soient cohérents, comparables et crédibles dans toute la région.

Dans le cadre du programme de travail, le Consultant est censé préparer et mettre en œuvre un Manuel des procédures et protocoles techniques pour les audits par des tiers, qui servira de base aux consultations entre le Secrétariat de la CIRGL, le Comité d'audit, les États membres et les fournisseurs de systèmes accrédités. Sur la base de ce



cadre partagé, les audits seront commandés, examinés et mis en œuvre de manière à garantir l'intégrité, l'impartialité et le respect des normes internationales.

À travers ce rôle, le/la consultant(e) contribue à s'assurer que le Programme d'Audit par des Tiers de la CIRGL contribue efficacement à :

- la dissuasion de l'exploitation et du commerce illégaux des ressources naturelles,
- l'amélioration de la transparence de la chaîne d'approvisionnement en minéraux ;
- renforcer la crédibilité du Mécanisme Régional de Certification (MCR).

3. OBJECTIFS

Le/la Consultant(e) en Audit Tiers des Ressources Naturelles est responsable de la coordination des audits techniques, des examens et des évaluations liés à l'exploitation, à la certification et au commerce des ressources naturelles au sein des États membres de la CIRGL. Le rôle assure le respect des protocoles de la CIRGL, promeut la transparence et renforce les mécanismes de responsabilisation dans la gestion des ressources naturelles.

Afin de superviser et de suivre efficacement la mise en œuvre du Programme d'Audit par des Tiers de la CIRGL dans les États membres de la CIRGL, y compris le suivi des normes et procédures existantes du Mécanisme Régional de Certification, la proposition d'ajustements à mesure que les systèmes évoluent et la commande et l'examen des rapports d'audit par des tiers par le Comité d'Audit de la CIRGL, le/la Consultant(e) en Audit par un Tiers des Ressources Naturelles fournira une assistance technique et un soutien au Comité dans la mise en œuvre de l'Audit par des Tiers dans la Région des Grands Lacs, sous la supervision directe du Coordonnateur de l'Unité Technique des Ressources Naturelles. Le/la Consultant(e) jouera également un rôle central dans la planification et l'exécution des activités du Comité.

4. DEVOIRS ET RESPONSABILITÉS :

Principales responsabilités :

1. Planification et exécution de l'audit

- Élaborer et mettre en œuvre des plans de vérification annuels pour les programmes de gestion des ressources naturelles.
- Effectuer des audits sur le terrain et des évaluations de conformité dans les États



membres de la CIRGL.

- Évaluer l'efficacité des mécanismes de traçabilité, de certification et de diligence raisonnable.

2. Évaluation des risques et surveillance de la conformité

- Identifier les risques liés à l'exploitation et au commerce illégaux des ressources naturelles.
- Surveiller la conformité avec le Mécanisme Régional de Certification (MRC) de la CIRGL.
- Proposer des mesures d'atténuation et de contrôle des risques.

3. Examen des données et rapports techniques

- Analyser les données et la documentation soumises par les États Membres et les partenaires.
- Coordonner les rapports sur les résultats d'audit, les recommandations et les rapports techniques.
- Soutenir l'amélioration des outils de collecte de données et des processus de vérification.

4. Renforcement des capacités et soutien

- Fournir une formation aux équipes d'audit tierces et aux autres acteurs de la chaîne d'approvisionnement minière sur les protocoles de certification des ressources.
- Aider à l'élaboration de procédures opérationnelles normalisées (PON) et de lignes directrices en matière d'audit.
- Soutenir l'apprentissage par les pairs et l'échange de bonnes pratiques en matière de gouvernance des ressources.

5. Coordination et mobilisation des intervenants

- Collaborer avec les autorités nationales, la société civile et les acteurs du secteur



privé.

- Assurer la liaison avec les partenaires internationaux et les organismes donateurs sur les questions liées à l'audit.
- Représenter la CIRGL lors de réunions techniques et d'événements de renforcement des capacités.

Compétences clés :

- Solides compétences en matière d'analyse, d'enquête et de rédaction de rapports.
- Expérience avérée dans la gestion de la technologie d'analyse des empreintes digitales minérales
- Le souci du détail et des normes éthiques élevées.
- Intégrité, impartialité et respect de la diversité.
- Bonnes compétences interpersonnelles et de communication.
- Maîtrise de l'anglais, du français, du portugais, de l'arabe ou du swahili ; La maîtrise de deux langues sera un atout supplémentaire.
- Maîtrise de la suite Microsoft Office et des outils de rapport d'audit.
- La connaissance des systèmes de bases de données et de la cartographie SIG est un atout.
- La connaissance des logiciels d'audit est souhaitable.

Indicateurs clés de performance:

- Nombre et qualité des vérifications effectuées annuellement.
- Nombre d'analyses d'empreintes digitales effectuées annuellement
- Efficacité des recommandations d'audit et du suivi.
- Taux de conformité avec les protocoles de la CIRGL sur les ressources naturelles.
- Satisfaction des parties prenantes à l'égard des services d'audit.



5. PROFIL DU CONSULTANT.

Éducation:

- Diplôme universitaire (baccalauréat ou l'équivalent) en audit environnemental, en géologie, en gestion des ressources naturelles, en économie ou dans un domaine connexe.

Expérience:

- Minimum de 10 ans d'expérience professionnelle dans l'audit ou le contrôle de conformité, de préférence dans les secteurs des ressources naturelles ou de l'environnement.
- Familiarité avec les mécanismes de certification des ressources minérales ou naturelles et les normes internationales.
- Une expérience acquise au sein d'organisations intergouvernementales ou internationales est préférable.

Traduction:

- La maîtrise du français et de l'anglais, à l'écrit et à l'oral, est exigée.
- La maîtrise de toutes les autres langues officielles de la CIRGL, c'est-à-dire le portugais, l'arabe et le kiswahili, est un atout supplémentaire.

6. DIRECTIVES DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les candidats intéressés qui répondent aux exigences en matière de qualifications et d'expérience sont tenus d'adresser leurs demandes au Secrétaire exécutif de la Conférence Internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL).

38, Boulevard du Japon, B. P. 7076, Bujumbura, Burundi

Tél. : + 257 22 25 6824/5/7/9, Mob +257 79 344 901.

Toutes les candidatures doivent être envoyées aux adresses e-mail suivantes : jobs@icglr.org avec une copie à abdoulaziz.sulubu@icglr.org et à hmungyereza@icglr.org.

Le dossier de demande doit comprendre les éléments suivants :

- Curriculum vitae détaillé.
- Lettre de motivation;
- Copies certifiées conformes des certificats académiques pertinents ;



- Noms et coordonnées de trois (3) référents ;
- Copie du passeport national ou de la carte nationale d'identité indiquant votre photographie, votre date de naissance et votre nationalité ;
- Les candidats doivent indiquer le poste/titre sur la ligne d'objet.

Date limite : Les candidatures doivent être soumises au plus tard le 15 Octobre 2025

Veuillez noter :

- Les demandes qui n'indiquent pas la nationalité et l'âge ; ou ne pas avoir de copie d'un Passeport burundais ou carte nationale d'identité ou acte de naissance, lettre d'accompagnement et les copies certifiées conformes des documents pertinents seront disqualifiées.
- Toutes les demandes doivent être soumises par voie électronique, et aucune copie papier ne sera acceptée.
- La CIRGL est un employeur qui souscrit au principe de l'égalité des chances et n'exige pas des candidats qu'ils paient toute somme d'argent à n'importe quelle étape du processus de recrutement.
- Les invitations à des entretiens seront faites par écrit uniquement aux candidats présélectionnés.
- Les candidates sont encouragées à postuler. La CIRGL est fortement engagée à l'équilibre entre les sexes.

Bujumbura, le 29 septembre 2025

Le Secrétaire Exécutif

